

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET GREFFE**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES
ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

AVIS PUBLIC est donné par la présente aux contribuables de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de ce qui suit :

- ✓ le rôle de perception des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de l'Agglomération et de la Ville pour l'année 2020 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* et déposé à mon bureau de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dès le 20 janvier 2020.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 13 janvier 2020.

Chantal Reid, trésorière